Conseil communal de Prilly

PV de la séance No-6-2010

6 décembre 2010

Procès-verbal de la séance 6 -2010 du Conseil Communal de Prilly.
Présidente : Madame Isabelle ISOZ.
Lundi, à 20h00, à Castelmont.

1) Opérations préliminaires : appel, ordre du jour.

Appel : sont excusés, Mmes et MM les Conseillères et Conseillers :

Catherine BIANCHI (rad)	**Saskia POLETTI (rad)**
Bilongo BI-BANDEDA (soc)	**Claude-Pascal HURNI (rad)**
Isaline DESMEULES (pop)	**Christian KAPPELER (rad)**
Pierre-Alain LINDER (lib)	**Verena NYDEGGER (udc)**
Gérald DEPRAZ (rad)	**Luigi SARTORELLI (pdc)**
Eric HENCHOZ (eco)	**Ferdinando TROVATTELLI (lib)**

Personnes présentes :	**57**
Excusées :	**16**
Démissionnaires :	**2**
Total :	**75**

Il y a 57 personnes présentes. Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR
Conformément au règlement du Conseil, l'ordre du jour de notre séance vous est parvenu dans les délais impartis.

Il y a 2 points à ajouter à cet ordre du jour.

Après le point 6, Informations au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes, un nouveau point 7 est

Assermentation de M. José Fernandes en remplacement de Madame la conseillère communale Eliane Carnevale, démissionnaire et de M. David Parisod en remplacement de M. Le conseiller communal Jean Nerfin, démissionnaire.

Ensuite un nouveau point 8: Election d'un membre à la commission de gestion en remplacement de M. Olivier Simon démissionnaire.

Le point 7 Préavis municipal n° 15-2010 soumettant le budget de la STEP pour l'exercice 2011, devient le point 9, le point 8 devient le point 10 etc...

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour.

Elle n'est pas demandée.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2) Procès-verbal de la séance du 27.09.2010

La discussion est ouverte sur ce procès-verbal

La parole n'étant pas demandée.

Le procès-verbal du 27.09.2010 est accepté à l'unanimité.

3) Correspondance

- Lettre de démission de Madame Eliane Carnevale

- Lettre de démission de M. Jean Nerfin

- Lettre de démission de la COGE de M. Olivier Simon

Le conseil a également reçu une lettre courageusement non signée. Le caractère anonyme de cette missive empêchant tout traitement et toute réponse à son auteur, ce courrier sera simplement classé verticalement.

4) Communications du bureau

Le Conseil communal a été représenté par Madame Gabriella Pesaresi 2ème vice présidente le mercredi 17 novembre à l'assemblée paroissiale de la Paroisse de Prilly-Jouxtens, par M. Fabien Deillon, 2ème vice président : le 4 décembre au Noël des Baumettes et par votre présidente à une des soirées de la FSG.

Votation fédérales

Initiative : Acceptez-vous l'initiative populaire "Pour le renvoi des étrangers criminels (initiative sur le renvoi)" ?
OUI 1'238 43.75 % NON 1'561 55.16 % Taux de participation 50.09 %

Contre-projet : Acceptez-vous le contre-projet (arrêté fédéral du 10 juin 2010 concernant l'expulsion et le renvoi des criminels étrangers dans le respect de la Constitution) ?
OUI 1'046 36.96 % NON 1'719 60.74 % Taux de participation 50.09 %
Question subsidiaire : Si le peuple et les cantons acceptaient à la fois l'initiative populaire "Pour le renvoi des étrangers criminels (initiative sur le renvoi)" et le contre-projet (arrêté fédéral du 10 juin 2010 concernant l'expulsion et le renvoi des criminels étrangers dans le respect de la Constitution): Est-ce l'initiative populaire ou le contre-projet qui doit entrer en vigueur ?
Initiative 1'106 39.08 % Contre-projet 1'534 54.20 % Taux de participation 50.09 %

Objet 02 : Initiative pour des impôts équitables

OUI 1'533 56.24 % NON 1'193 43.76 % Taux de participation 50.09 %

Date des séances pour le conseil communal en 2011

14.02.2011
28.03.2011
09.05.2011
27.06.2011
12.09.2011
10.10.2011

14.11.2011
05.12.2011
12.12.2011

Traditionnellement le dernier jeton de présence de l'année est distribué à des oeuvres de bienfaisance: Mesdames et Messieurs les Présidents de groupe vous avez la parole:

Mme la Conseillère Anne BOURQUIN BUCHI (soc) pour le groupe Cérébral Vaud
M. le Conseiller Pascal DELESSERT (rad) pour le Noël des Paroisses Catholique et Protestante de Prilly
M. le Conseiller Fabien DEILLON (udc) pour l'Association des Baumettes
M. le Conseiller Jean-Baptiste DI NATALE (pdc) pour le service du bénévolat de l'Association Familiale de Prilly-Jouxtens
Mme la Conseillère Johanna MONNEY (eco) pour la Sté d'études des cétacés
Mme la Conseillère Colette LASSERRE-ROUILLER (lib) pour la Garderie l'Oiseau Lyre
Mme la Conseillère Isabelle APARICIO (pop) pour l'AVIVO Vaud

Diffusion de nos débats:

Cette séance sera visible le vendredi à 22h et le samedi à 14h sur la chaine de la mire, ainsi que sur www.sonomix.ch

5) Communications municipales.
Celles-ci vous sont parvenues par écrit, elles ne seront donc pas lues.

La discussion est ouverte sur ces communications.

Intervention de M. le Conseiller Gérard BUHLMANN (rad) qui revient sur le point 4 qui l'a surpris en écoutant les dates qui ont été réservées. En effet il y a 8 séances du Conseil prévues en 2011 contre 6 traditionnellement. M. le Conseiller s'étonne que le bureau n'en ait pas parlé avec les présidents de groupe, car cela veut dire 8 séances de prévues plus les préparatoires et la séance d'assermentation, et tout cela a un coût et M. le Conseiller aimerait savoir si le bureau a chiffré ce coût : au niveau des indemnités des conseillers, de la maison Sonomix ainsi que le salaire de la secrétaire. M. le Conseiller espère que le bureau a réfléchi au coût de cette augmentation du nombre de séance. Il est clair que cette augmentation du nombre de séance est dans le but de diminuer le temps de ces séances, mais il pense que 6 séances de 20 h à 23 h voir 23 h 30, chaque conseiller peut raisonnablement les supporter. M. le Conseiller espère que toutes les séances prévues n'auront pas lieu et que dans sa grande sagesse le bureau y réfléchira

Mme la Présidente Isabelle ISOZ (soc) répond à M. le conseiller Gérard BUHLMANN (soc) que ces dates ont été fixées d'entente avec la Municipalité. De plus il est plus facile de supprimer 1 voir 2 séances que d'en rajouter.

- **M. le syndic Alain GILLIERON (rad) revient sur les communications municipales. En effet comme les nouvelles décorations plaisent à un certains nombres de personnes la Municipalité a décidé d'offrir un vin chaud à toute la population le mercredi 15 décembre de 17 h à 19 h, sous le couvert du Collège Centre.**

Mme la Conseillère Anne BOURQUIN BUCHI (soc) constate que dans les statistiques pour le chômage de Prilly, il y a juste la distinction suisse et étranger mais pas les catégories d'âges. Chaque

fois que Mme la Conseillère voit ces statistiques elle fait la demande et elle espère qu'une fois il y aura les catégories d'âges.

M. le Conseiller Bertrand HENZELIN (pdc) intervient sur le point personnel et engagement : il aimerait avoir quelques précisions sur l'engagement de M. Jérôme Prêtre qui est engagé en qualité d'auxiliaire, est-ce pour une durée limitée ? et sur les naturalisations : la Famille Selimaj se trouve sur les naturalisations ordinaires et facilitées.

- **M. le syndic Alain GILLIERON (rad) répond à Mme la Conseillère Anne BOURQUIN BUCHI en lui disant que si la municipalité avait ces chiffres elle les donnerait mais malheureusement, ils ne figurent plus sur les statistiques reçues par le SECRI.**

- **M. le Municipal Michel PELLEGRINELLI (soc) répond à M. le Conseiller HENZELIN (pdc) sur l'engagement de M. Jérôme Prêtre : effectivement il a fini son apprentissage au mois d'août et la commission d'apprentissage a noté plusieurs apprentis paysagistes d'une façon plutôt sévère, et de ce fait il manquait un demi-point à M. Jérôme Prêtre pour réussir son apprentissage, alors qu'il avait une moyenne générale entre 4.5 et 5. La Municipalité a fait recours auprès de la commission d'apprentissage qui a octroyé ce demi-point mais plus dans les délais pour que M. Prêtre puisse trouver une place de travail. De ce fait la Municipalité a décidé de le garder en tant qu'auxiliaire temporaire jusqu'en janvier 2011 afin qu'il puisse trouver une place de travail.**

  En ce qui concerne la liste des naturalisations, effectivement cette famille se trouve aux deux endroits, selon les souvenirs de M. PELLEGRINELLI (soc) ça devrait être une naturalisation facilitée.

6) Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

Information de M. le Conseiller Pascal DELESSERT (rad) informe que le Conseil intercommunal de la sécurité dans l'Ouest lausannois ne s'est pas réuni depuis la dernière séance du Conseil. Néanmoins suite à certaines demandes, M. le Conseiller rappelle qu'il est possible d'obtenir des informations hebdomadaires sur la Polouest, en faisant une demande auprès du secrétariat à Renens, ou en donnant votre e-mail et toutes les semaines vous recevrez des informations sur la vie de la Polouest.

Lecture par Mme la Présidente Isabelle ISOZ d'un rapport de Mme Eliane CARNEVALE

« Prilly, le 15 novembre 2010

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

A la veille d'abandonner notre ville, voilà le moment venu de prendre congé de chacun d'entre vous. Oui, même si cela me semblait quasiment impossible de quitter les rangs de ce Conseil dont j'ai occupé les bancs durant 21 ans, dont 8 face à vous en qualité de secrétaire, il a fallu finalement l'appel de notre commune voisine, où vous êtes invités à rouler à 30 km/h., pour que je vous fasse mes adieux et vous présente, Madame la Présidente, ma démission pour le 30 novembre 2010!

Ma longue pratique de conseillère communale m'a offert le plaisir de participer à de nombreuses commissions ad' hoc, à celle des finances, de gestion et de naturalisation, dont je salue particulièrement les membres actuels qui forment une équipe formidable. C'est bien sûr sans oublier la chance que j'ai eue de côtoyer tant de personnes intéressantes et sympathiques durant ces nombreuses années, tant dans cette assemblée législative que dans notre exécutif, sans oublier le personnel de l'administration communale.

Alors qu'il est toujours plus difficile de pouvoir compter sur l'engagement civique des citoyens, je suis admirative de la participation active et du sérieux témoignés par les membres du Conseil. Même s'il est vrai que ces dernières années les débats sont devenus plus partisans et plus agressifs, certainement suite au durcissement des conditions de vie, chacun a su maintenir le respect et la bienséance voulus.

De tant d'années passées dans cette assemblée, je garderai un souvenir fort des diverses personnalités rencontrées et fréquentées.

C'est donc avec une nostalgie certaine que je vais m'installer hors ces murs, mais, même si désormais mes pas fouleront une terre voisine où je paierai mes impôts, mon cœur sera toujours prilléran. N'oublions pas non plus que, peut-être, la fusion de notre cité avec notre voisine, appelée ardemment de ses vœux par un de nos très engagé conseiller, se réalise bientôt et nous rassemble à nouveau!

Pour tout ce que vous m'avez apporté, pour votre engagement, merci et, à toutes et tous, mes vœux les meilleurs pour la suite.

Eliane Carnevale »

7) Assermentation de M. José Fernandes en remplacement de Madame la conseillère communale Eliane Carnevale, démissionnaire et de M. David Parisod en remplacement de M. Le conseiller communal Jean Nerfin, démissionnaire.

Ces 2 personnes se présentent devant le bureau

L'assemblée se lève

Lecture du serment d'assermentation par Mme la Présidente Isabelle ISOZ (soc)

"Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.
Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer."

Applaudissements du Conseil Communal

Félicitations à MM les Conseillers FERNANDES et PARISOD (rad) pour leur élection.

8) Election d'un (e) conseiller (ère) communal (e) à la Commission de gestion en remplacement de M. Olivier Simon, démissionnaire.

M. le Conseiller Pascal DELESSERT (rad) propose M. le Conseiller Javier TROTTI (rad)

Il est élu par applaudissements.

Félicitations à M. le Conseiller Javier TROTTI (rad) pour son élection.

9) Préavis municipal n° 15-2010 soumettant le budget de la STEP pour l'exercice 2011

Lecture du rapport par M. le Conseiller Francis RICHARD (rad), rapporteur ad interim de la commission des finances.

La discussion est ouverte.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Conseiller Francis RICHARD (rad) lit les conclusions.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- **ayant eu connaissance du préavis Municipal no 15-2010,**

- **après avoir entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,**

décide :

d'approuver le budget de la STEP de Vidy pour l'exercice 2011.

C'est avec une abstention que ce préavis est accepté.

10) Préavis municipal n° 16-2010 soumettant le budget de l'administration communale pour l'exercice 2011

Madame la Conseillère Geneviève NOSEDA-GUIGNARD (soc) vient au bureau.

Ce rapport vous ayant été transmis par écrit il y a quelques jours déjà, il n'en sera pas fait lecture.

La discussion et le vote se fera en plusieurs parties.

Premièrement les pages bleues, ensuite les pages blanches dicastère par dicastère et enfin les pages roses.

Finalement votations sur le budget complet avec ses éventuels amendements acceptés.

La discussion est ouverte sur les pages bleues

Mme la Conseillère Anne BOURQUIN BUCHI (soc) fait des remarques qui devaient être faites avant les pages bleues, ce sont des remarques qui ont plutôt à voir avec le rapport de la commission et le début de son rapport. Il y a beaucoup de choses intéressantes écrites dans ce rapport, cependant au début du rapport, on peut lire une phrase à la page 3 : « cette sérieuse dégradation… » Quand on parle d'une sérieuse dégradation on est tout de suite alarmé et on se demande ce qui se passe, il y a une grosse dégradation du budget. En fait ce n'est pas le cas, et donc Mme la Conseillère est étonnée qu'il y ait une phrase de ce type dans le rapport, en plus au début du rapport, ce qui fait que les personnes vont lire ce rapport avec une certaine inclinaison de penser en ce disant « mais que se passe-t-il, on a un budget qui est difficile ». Ensuite des exemples sont donnés et un seul est mis en tableau, c'est le coût de l'accueil de l'enfance à Prilly mais pas de tableau pour les charges des autorités, alors Mme la Conseillère trouve que cette manière de présenter ce rapport à quelque chose

de tendancieux. C'est-à-dire que ces dernières années la Conseil Communal a voté pour une augmentation des charges d'accueil, c'est un choix délibéré du Conseil Communal, c'est en lien avec

M. le Conseiller Roger SAUGY (soc) intervient sur la réaction de M. le Conseiller RICHARD (rad) en disant que ce dernier a découvert que si on est à gauche on peut diverger d'avis et que si on est à droite peut-être aussi, car la position de M. Broulis, ministre des finances du Canton, n'est pas exactement la même que la position du ministre des finances de la Commune. M. le Conseiller SAUGY (soc) souligne que le « Je » collectif de M. le Conseiller RICHARD (rad) est intéressant et il pense en effet que cela donne un ton et ce rapport de la COFIN semble intéressant justement parce qu'il donne un ton et qu'il ouvre une discussion et c'est la raison pour laquelle Mme le Conseillère BOURQUIN BUCHI (soc) est intervenue. Maintenant sur la question des salaires : il est très difficile de comparer les salaires de l'Etat et les salaires de la Commune puisqu'on vient de donner un grand coup de sac aux salaires de l'Etat et que personne n'est capable de dire de manière subjective si les salaires ont évolués dans un sens ou dans l'autre à l'Etat. La preuve en est, le nombre de recours qui sont actuellement en suspens devant le Tribunal administratif, donc attendons la fin de l'opération « salaires de l'Etat » pour tenter de faire une comparaison avec les salaires de la Commune. En ce qui concerne les salaires de la Commune, M. le Conseiller SAUGY (soc) se réjouit de voir que la Commune a pris conscience que les taux de prélèvement allait légèrement changer, malheureusement à propos de l'Assurance chômage, cela fait une partie de ce 1.5 %. Et puis il y a un problème que personne ne niera dans la salle : c'est le problème des assurances maladies. L'assurance maladie n'est pas comprise dans le coût de la vie, certains pensent que c'est un impôt, d'autres pensent que c'est autre chose et la hausse des coûts des assurances maladies est suffisamment importante pour qu'une partie de ce 1.5 % soit défendable, donc M. le Conseiller SAUGY (soc) ne pense pas que le Conseil est en train de graisser la patte des employés de la Commune, on est juste ne train de souligner leurs conditions de travail particulières, parce que même M. le Syndic a dit : On ne peut pas répondre à votre postulat car nous sommes en plein déménagement et on est surchargé « alors si ce déménagement modifie les conditions de travail des employés, cela peut aussi être une justification subjective de ce qui s'est passé ». M. le Conseiller SAUGY (soc) trouve qu'il n'y pas à s'indigner de ce 1.5% d'augmentation, il faut juste se réjouir que l'on puisse compenser d'autres choses momentanément, avant que la situation devienne aussi catastrophique, que ce que le jeune loup de la COFIN va dire au Conseil Communal lorsque l'on ne pourra plus plier les genoux.

M. le Conseiller Pascal DELESSERT (rad) dit que l'on peut parler du ton d'un rapport, que l'on peut aussi parler de la ponctuation d'un rapport. Il pense que si il y a un objet qui est traité dans l'année par le Conseil Communal et qui doit parler de chiffre c'est quand même bien le budget. Il prie de bien vouloir excuser la COFIN de s'être penché sur les chiffres avant de se pencher sur la ponctuation du rapport. La COFIN estimait d'être dans le juste d'estimer les chiffres, et les chiffres de M. le Conseiller RICHARD (rad) sont exacts, les mathématiques étant par définition une science exacte également. Il est donc important aussi pour les Conseillers communaux mais également pour l'ensemble de la population de Prilly de savoir que de gros efforts ont été entrepris par la Municipalité et le Conseil Communal pour pouvoir assainir la dette, pour permettre des dépenses et des investissements futurs que l'on connaît autant à droite qu'à gauche. Il faut parler des chiffres que l'on connaît ses dernières années, des chiffres à court terme de cette année et de l'année prochaine, et des chiffres que l'on imagine volontiers et que l'on doit prévoir, car cela serait de l'ingérence de ne pas prévoir ces chiffres futurs, de pouvoir tenir compte de cette évolution. La « sérieuse » dégradation doit être surtout une sérieuse réflexion pour l'avenir et de bien pouvoir déterminer qu'un budget 2011 a aussi des incidences importantes sur les années suivantes.

- **M. le Syndic Alain GILLERON (rad) va essayer d'expliquer comment la Municipalité fixe ces 1.5 %, qui reconnaissons-le, en l'absence de toutes connaissances de l'indice du mois d'octobre ou novembre sur lequel généralement on se base. Le budget est fait au mois d'août, il faut imaginer que la Municipalité doit bien décider d'un chiffre. Alors sur quoi la Municipalité s'est-elle basée pour ce 1.5 %, et bien : une situation correcte, une dette extrêmement intéressante, vu qu'elle est descendue de 43 à 15 mio en 5 ans, des comptes depuis environ 3 à 4 ans qui sont extrêmement intéressants voir même très bons, une trésorerie plus qu'intéressante également, une situation à la péréquation qui est nettement moins grave que prévue, une facture sociale qui diminue sur certains points. Tout ceci sont**

des éléments qui, quand vous faites un budget au mois d'août, que si vous avez la possibilité de donner une indexation correcte (ce n'est pas 3 % non plus, c'est 1.5 % ce qui représente Fr. 150'000.- sur la masse salariale de la Commune) c'est tout à fait normal pour la qualité du travail des collaborateurs de la Commune de Prilly. D'ailleurs la Commune ne fait pas la une des journaux avec cette indexation... Car cela fait bien des années que la Commune vogue dans des eaux calmes à ce niveau là, à part une affaire qui est traitée juridiquement en ce moment et dont nous ne pouvons pas parler. La Municipalité a trouvé tout à fait crédible de venir avec une augmentation de 1.5 %. Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que cette indexation se base sur un indice du prix à la consommation qui dans certaines communes est beaucoup plus haut que celui de Prilly sur la moyenne, et certaines communes qui ici dans le canton ne donnent pas d'indexation ou en donnent moins que 1.5%, c'est aussi qu'actuellement elles sont sur la base de leurs salaires à un indice de 104,6, alors que Prilly, par rapport à ce qui a été donné ces dernières années, l'indice à Prilly n'est que de 102 et c'est quand même un delta important car cela veut dire que l'échelle des salaires, comparativement administration à administration, la Commune de Prilly n'a pas des salaires qui sont plus hauts que les autres administrations communales, au contraire, il y a plusieurs administrations communales qui ont un indice plus haut que celui de Prilly en 2010, alors que Prilly entre 2001 et 2003, M. le Conseiller BÜHLMANN (rad) n'a certainement pas été jusque là, la Municipalité n'a pas pu accordé d'augmentation ou même la Municipalité a fait l'exploit de demandé un pourcent de solidarité, vu la situation très difficile. C'était magistral car lors de cette demande, il y a une voix sur 75 qui a voté pour ! Donc il y a des situations où la Municipalité a du dire : « nous devons faire attention, prendre garde à certaines situations difficiles des finances communales » par contre là, la Bourse n'est pas ouverte à tout azimut. La Municipalité estime que ce 1.5 % par rapport au Canton (M. le Syndic ne reviendra pas sur les arguments de M. le Conseiller SAUGY (soc) car c'est en effet en ce moment en peu difficilement comparable) ce n'est être totalement large que d'offrir ces 1.5 % d'augmentation qui représente Fr. 150'000.-. Il est clair que si l'on donne 1% cela fera un montant de Fr. 100'000.- cela enlèverait Fr. 50'000.- au budget communal, certes c'est Fr. 50'000.- qui sont pérennes, il se reporte chaque année, mais là il y a aussi une question de fidélisation, car on dit toujours il faut que les gens s'approprient le sentiment communal, qu'ils soient engagés pour la collectivité quand ils reçoivent les citoyens. On peut aussi dire cette indexation si elle est donnée et que l'on peut la donner et bien cela fait partie d'une certaine forme de fidélisation que la collectivité peut offrir à ses collaborateurs. A partir de là, M. le Syndic laisse le choix à chacun de décider de ce qu'il a à décider et se réjouit de voir le résultat du vote, mais il estime que la Municipalité a fait le bon choix.

M. le Conseiller Gérard BUHLMANN (rad) remercie Monsieur le Syndic pour ces informations, néanmoins M. le Conseiller BÜHLMANN (rad) apporte quelques commentaires. En effet, M. le Syndic a utilisé des termes que M. le Conseiller BÜHLMANN partage tout à fait : d'opportun, de normal, de crédible. C'est clair que l'indexation que propose la Municipalité n'a absolument rien d'indécent, elle ne vise pas à remettre en cause la qualité et l'engagement du personnel de la Commune. La question pour M. le Conseiller est de savoir si cette augmentation est équitable vis-à-vis d'autres personnes de la Commune, car une collectivité c'est des employés, des contribuables, des citoyens. Le maintien du taux d'imposition a été voté à 71.5. Ce taux n'est pas vraiment attractif, pour ceux qui se sont donné la peine de regarder les taux des autres collectivités voisines, Prilly n'est pas un ilot, il faut peut-être juste aller un plus loin pour avoir de meilleures conditions. Tout ceci pour dire que l'on demande à nos contribuables un effort, c'est bien, mais est-ce que l'effort que l'on demande aux contribuables est en adéquation avec les prestations que la Commune offre ? M. le Conseiller BÜHLMANN (rad) pose la question mais n'y répond pas négativement. La dette a été réduite et la Municipalité peut être félicitée. Les pages roses toute à l'heure vont être discutées et la Municipalité s'y exprime à de nombreuses reprises, ce sont d'énormes investissements qui attendent la Commune, pour la pluparts des investissements dont il n'y pas le choix de faire. Il y a guère que le Centre de Prilly, que le Conseil a le choix de faire ou de ne pas faire, pratiquement tous les autres

sont obligatoires, mais il y en a un qui est prioritaire pour le Conseil c'est le Centre de Prilly. Ce qui veut dire que globalement la dette va très fortement remonter. M. le Conseiller BÜHLMANN pose la question car M. le Syndic n'a pas répondu directement à la deuxième question, mais y à répondu très clairement indirectement, la Municipalité veut donner le 1.5 %. M. le Conseiller dit qu'il pourrait être déposé dans les pages blanches un amendement, mais M. le Conseiller ne va pas le faire, car encore une fois car c'est une décision que M. le Conseiller trouve trop généreuse, même si elle n'est pas imméritée. Par contre un budget c'est une autorisation de dépenser, la Municipalité le rappelle à juste titre de tant à autres, donc sans nul doute le Conseil va voter ce budget avec une autorisation de dépenser ou d'augmenter les salaires de 1.5%. M. le Conseiller aimerait simplement demander à la Municipalité, sans déposer de résolution, sur la base des débats du Conseil, sur la base des éléments qu'elle a maintenant en sa possession en comparaison à d'autres communes ; Prilly est vraiment généreuse, donc avant de déclencher les avis 2011, il désire que la Municipalité prenne le temps d'une réflexion et qu'elle décide si vraiment elle veut donner 1.5 % d'augmentation et sous quelle forme, car il y a une autre forme qui pourrait être faite. C'est de dire on donne, par exemple 1 % d'augmentation des salaires, ce qui entre dans la masse salariale future, ce qui comme a dit M. le Syndic est pérenne, donc définitivement accordée et qui va se multiplier avec les années et les indexations futures, et par exemple de donner 0.5% de prime unique. Dans l'enveloppe du collaborateur en 2011 c'est la même chose. Bien sûr pour les enveloppes futures ça ne l'est pas, puisque dans les enveloppes futures ce n'est que 1 % qui sera repris, le 0.5% ne l'étant pas. C'est une variante, il y en a certainement beaucoup d'autres. Pour terminer, M. le Conseiller BÜHLMANN rappelle que pour lui cette augmentation est très généreuse, voire même trop généreuse, et il invite la Municipalité à faire au mieux et au plus près de sa conscience.

Mme la Conseillère Isabelle APARICIO (pop) signale que l'an dernier, une confrontation de chiffre avait été faite et sur 10 ans l'indexation au coût de la vie qu'avait eu les salariés de la Commune et on arrivait, si on avait accordé le 1 % l'an dernier, à la compensation du coût de la vie sur une base de 10 ans. Mme la Conseillère pense que comme l'an dernier, il n'y pas eu d'augmentation linéaire mais une augmentation diversifiée selon les paliers de salaire, elle pense que cette année, l'augmentation de 1.5 % peut être acceptée en remerciements aux employés communaux pour leur travail.

1. Administration générale
Discussion ouverte:

Pas demandée

2. Finances

Discussion ouverte:

Pas demandée

3. Domaines

Discussion ouverte:

Pas demandée

4. Travaux

Discussion ouverte:

Pas demandée

5. Instruction publique et cultes

Proposition d'amendement de Mme la Conseillère Geneviève NOSEDA-GUIGNARD (soc)

Amendement : le compte 580.3652 est dédoublé comme suit :

- **580.3652.01 Paroisse du Bon Pasteur, contribution**
- **580.3652.02 Paroisse de Prilly-Jouxtens (Saint-Etienne) contribution**

L'amendement est accepté avec quelques absentions et 1 avis contraire.

6. Police

Discussion ouverte:

Pas demandée

7. Service social

Discussion ouverte:

Pas demandée

8. Services industriels

Discussion ouverte:

Pas demandée

Pages roses

M. le Conseiller Gérard BUHLMANN (rad) aurait une question sur les pages roses qui ne sont pas soumises à votation mais à discussion. Le tout premier objet, page 108, le 9141.02.02. C'est un objet qui interpellait M. le Conseiller quand il était encore conseiller communal avant d'avoir quitté et d'être revenu, si on regarde cet objet ce n'est pas le seul, mais il a plusieurs particularités : c'est un crédit qui est ancien puisqu'il date de 1990, qui a été dépensé qu'en petites parties, à peu près un tiers pas tout à fait, ce qui a été dépensé a été amorti depuis très longtemps, c'était déjà amorti dans les années 2000, donc il n'y a plus rien à amortir et pour cause. Hors il reste encore environ Fr. 444'000.- que la Municipalité peut dépenser quand elle veut puisque cet objet n'a pas un petit (b), qui veut dire bouclé. Une fois qu'un crédit est bouclé il ne peut plus être utilisé. Hors, M. le Conseiller BÜHLMANN s'est approché de la Municipalité si elle entendait l'utiliser puisque l'on va bientôt reparler du centre de Prilly. La Municipalité a répondu par l'affirmative en disant que le préavis était tout à fait actuel, M. le Conseiller a fait ressortir le préavis, il remercie d'ailleurs l'administration, ce préavis est intéressant, c'est déjà une queue de crédit de 2 crédits d'études précédent, l'un qui datait de 1980 et l'autre de 1986. Il est vrai que les tableaux montrent bien l'idée qui était déjà d'enterrer le Chasseur, ce crédit a servi en partie pour le crédit d'études pour ce qui a été réalisé, c'est le passage souterrain à Prilly Centre, c'est le bas du Chasseur, la création de la route sans nom, le déplacement du Centenaire, etc... M. le Conseiller se pose une question : « est-ce que vraiment un crédit qui date de 20 ans est encore d'actualité et est-ce que le Conseil ne devrait pas avoir une actualisation de ces données ? ». M. le Conseiller s'est renseigné auprès des services de l'Etat, un crédit voté est

imprescriptible, par contre l'organe qui l'a accordé peut, cas échéant le révoquer. M. le Conseiller demande à la Municipalité si elle pense que le crédit est toujours actuel ou s'il est dépassé et est-ce qu'elle entend utiliser les Fr. 444'000.- qui restent pour faire l'étude qui va venir et comment elle pense traiter cette ligne budgétaire.

- **Réponse de M. le syndic Alain GILLIERON (rad) à M. le Conseiller Gérard BÜHLMANN qui a sans doute un peu raison, en plus c'est le premier crédit tout en faut de la page à gauche. On peut, en effet, se demander si après 20 ans c'est toujours d'actualité. Le document parle de lui-même, les trois giratoires qui étaient imaginés seront peut-être réalisés, ce détournement du Chasseur est bien précisé sur un des plans qui se trouve sur ce préavis de 1990. Donc la Municipalité estime que sur cet aspect là estime qu'il y a encore une unité de matière et de temps, même si c'est 20 ans après. Il faut croire qu'il y a 20 ans les gens avaient déjà cette idée de détourner cette route du Chasseur pour ensuite libérer le Centre ville pour y faire autres choses que la circulation qu'il y a actuellement dessus. M. le Syndic dit à M. le Conseiller BÜHLMANN que c'est déjà gentil de demander à la Municipalité ce qu'il pense faire avec cette somme. Il y a déjà un crédit d'étude qui a été octroyé par le Conseil pour faire des chantiers de réflexion sur le Centre de Prilly, puis derrière il y aura un crédit d'étude pour essayer de repenser l'ouvrage tel qu'il avait été imaginé en 1990. « Est-ce qu'en 2010, on peut estimer que ce qu'il avait été fait en 1990 est toujours d'actualité sur le plan technique etc » et M. le Syndic croit que l'argent qu'il faudra pour ce crédit d'étude, et bien il serait assez intéressant de les prendre sur les Fr. 440'000.-. Pour être sûr que le Conseil ne soit pas dessaisi de l'affaire, il pourrait être imaginé que la Municipalité vienne avec un rapport devant le Conseil et en conclusion de ce rapport, que la Municipalité demande au Conseil de permettre d'utiliser cette somme pour un crédit d'étude pour le Centre de Prilly. C'est un peu ce que la Municipalité pourrait proposer pour la suite des événements.**

Lecture des conclusions:

En conclusion, nous bous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

Le Conseil communal de Prilly, vu le préavis n° 16-2010 de la Municipalité du 21 septembre 2010 sur le projet de budget 2011, ouï le rapport de la Commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver le projet de budget ordinaire de la commune pour 2011 tel qu'amendé.

Cet objet a été accepté avec 1 abstention

11) Préavis municipal n° 17-2010 sollicitant un crédit de CHF 140'000.- et répondant au postulat PO 6-2009 de Monsieur le Conseiller M. Mattia «Pour un usage de la thermographie aérienne sur la Commune de Prilly»

Monsieur le Conseiller Maurizio MATTIA (ECO), rapporteur au bureau.

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée.

M. le Conseiller Maurizio MATTIA, rapporteur lit les conclusions du rapport :

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :
Le Conseil communal de Prilly,
- ayant eu connaissance du préavis municipal no 17-2010, approuvé par la Municipalité dans sa séance du 1er novembre 2010,
- après avoir entendu le rapport de la commission chargée d'étudier l'objet,
décide :
1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 131'000.- relatif à la réalisation d'une thermographie aérienne des bâtiments du territoire communal.
2. de demander à la Municipalité de lui soumettre d'ici fin 2013 un rapport sur les résultats enregistrés suite à la thermographie aérienne, notamment sur le nombre de propriétaires contactés, les travaux effectués, en cours ou prévus et d'éventuelles autres suites consécutives à cette action.
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante
4. d'accepter la réponse municipale et de classer le postulat de Monsieur le Conseiller Maurizio Mattia.

Celles et ceux qui approuvez les conclusions de ce rapport sont priés de le manifester en levant la main.

Cet objet a été accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente Isabelle ISOZ (soc) remercie M. Mattia pour son rapport exemplaire.

12) Préavis municipal n° 18-2010 portant sur les remplacements et compléments d'équipements pour diverses places de jeux, dont le réaménagement complet de celles de la Vallombreuse et du Grand-Pré, et répondant partiellement à la motion M 5-2005 de Monsieur le Conseiller B. Henzelin «demandant l'inventaire des espaces de jeux destinés aux enfants dans la commune ainsi qu'une étude des besoins», laquelle a déjà fait l'objet d'un rapport intermédiaire, n° 1-2007, le 19 novembre 2007

Madame la Conseillère Nicole GENET, rapporteuse au bureau

La discussion est ouverte

M. le Conseiller Bertrand HENZELIN (pdc) désire remercier la Municipalité pour sa réponse et la commission pour son travail. Il soutiendra bien entendu les conclusions de ce préavis. M. le Conseiller voulait relever tout de même que la somme est importante et ça laisse peut-être penser qu'il faudrait avoir des budgets qui permettent de maintenir ou changer des jeux plus rapidement, de façon à éviter d'avoir, à un certain moment, un nombre aussi important de modifications et transformations sur ces places de jeux.

M. le Conseiller Pascal DELESSERT (rad) intervient sur la composition de la commission : en effet Mme la Conseillère Marinette SALAZ (rad) suppléante est notée comme absente mais elle n'a pas pu être atteinte en remplacement de la commissaire titulaire, donc il faut la considérer comme non informée et non comme absente.

M. le Conseille Jan MRAZEK (eco) a deux questions à poser :

- **Premièrement il s'étonne qu'à Prilly les places de jeux ne contiennent que peu de jeux pour les touts petits alors que c'est cette catégorie d'**

M. le conseiller Bertrand HENZELIN (pdc) lit le rapport de cette commission.

La discussion est ouverte

Mme la Conseillère Colette LASSERRE-ROUILLER (lib) signale que le prix de Fr. 2'400.- est bien ressorti, mais qu'en est-il des coûts d'exploitation ? Est-ce qu'il y aura des abonnements à payer ? Est-ce qu'il y aura de l'entretien ? Mme le Conseillère aimerait avoir des indications.

- **Réponse de M. le Syndic Alain GILLIERON (rad) à Mme la Conseillère LASSERRE ROUILLER en lui disant qu'à la commission à laquelle il a participé, le technicien a certifié qu'il n'y aurait pas de surcoût pour la collectivité à ces points Wifi, hormis ceux qui sont mentionnés dans le préavis.**

M. le conseiller Bertrand HENZELIN (pdc) lit les conclusions du rapport.

Au vu de ce qui précède, la Commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- **ayant eu connaissance du rapport municipal N° 2-2010 et après avoir entendu le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet**

décide

- **d'autoriser la pose ciblée de points de réseaux sans fil (WiFi) à l'usage public sur le territoire communal et de prélever les sommes nécessaires par le biais du budget de fonctionnement ;**

- **d'accepter la réponse municipale au postulat N° PO 1-2009 de M. le Conseiller Claude-Pascal Hurni : « Pour des points WiFi publics gratuits et dans les bâtiments communaux à Prilly », et de classer ledit postulat.**

C'est avec 1 avis contraire que le rapport municipal est accepté.

14) Motions, postulats et interpellation.

M. le syndic à l'interpellation de M. Roger SAUGY (soc) :

« Interpellation du 8 novembre 2010 de Monsieur le Conseiller Roger Saugy & Consorts «Quelles sont les réponses données aux résidents de la commune qui doivent bénéficier d'un appartement au loyer raisonnable et quelle politique notre exécutif entend conduire en matière d'appartements subventionnés»

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base de son titre, seul écrit en sa possession, la Municipalité répond comme suit à

Question A

Quelles sont les réponses données aux résidents de la commune qui doivent bénéficier d'un appartement au loyer raisonnable ?

Réponse :

Ne disposant pas du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2010 du Conseil communal pour se référer aux propos du développement oral de Monsieur l'Interpellateur, et ne se basant que sur sa seule mémoire des débats, la Municipalité souhaite en premier lieu s'inscrire en faux contre le fait que nos résidents demandeurs sont uniquement et sans autre forme de procès renvoyés sur Lausanne, ceci sans considération aucune.

La procédure est la suivante :

Les demandeurs sont d'abord aiguillés sur la Gérance GERIM SA qui gère le parc de la SI immobilière propriété de la Commune de Prilly. Ces appartements ne sont pas «subventionnés» mais à loyer modéré, bien en dessous des prix du marché.

Il s'agit de la SI SOUS LE COLLEGE SA qui met actuellement à disposition 107 appartements sur le territoire communal à savoir :

- **Immeuble Confrérie 23 36 logements**
- **Immeuble Confrérie 36 24 logements**
- **Immeuble Combette 26-28 26 logements**
- **Immeuble Grand-Vigne 11 12 logements**
- **Immeuble Chasseur 24 9 logements**

Gérim renseigne donc les personnes sur les appartements à louer disponibles, qui sont également en ligne sur le site www.gerim.ch. Cependant, aucune inscription ne peut être enregistrée sur une liste d'attente, comme c'est le cas d'ailleurs pour quasi toutes les régies ou autres gérances d'immeubles dans le Canton de Vaud.

Concernant l'attribution de ces appartements communaux et en cas de logement disponible, la gérance fait remplir les formulaires d'inscription et collecte les documents usuels des candidats locataires. Les dossiers sont ensuite présentés à la Municipalité qui décide du choix final du locataire.

Ensuite, en plus de ces appartements communaux à loyer modéré, la régie Gérim a également la gérance d'autres immeubles à Prilly pour le compte de la COOP (45 appartements, dont 25 appartements anciennement propriété de la Commune de Prilly). Il s'agit d'appartement mi-subventionnés situés au chemin du Centenaire 5 et à la route de Cossonay 26 et 30.

Quatre types d'aide fédérale sont concernés :

- **AS I aide en fonction du revenu de la personne,**
- **AS II aide à des personnes âgées ou handicapées, ou avec enfant handicapé,**
- **AS III aide en fonction du revenu,**
- **AS IV aide complémentaire à l'AS II.**

Le niveau minimum de loyer proposé dépend du montant du revenu et la grandeur maximum du logement dépend du nombre de personnes par ménage.

A noter que, n'étant plus propriétaire, la Commune ne se prononce plus sur l'attribution de ces logements.

Enfin, pour être exhaustif, en plus des appartements à loyer modéré et des appartements mi-subventionnés, on peut citer deux appartements protégés, gérés par Pro Senectute, qui sont situés dans un immeuble privé du chemin de Belmont.

En ce qui concerne l'orientation des demandeurs, en plus de l'adresse de Gerim, la Commune leur communique également, comme le mentionnait Monsieur l'Interpellateur, la possibilité de contacter la Ville de Lausanne, dont le service du logement gère des immeubles à loyer modéré dans des quartiers proches de la Commune de Prilly, par exemple à Champrilly. Par contre, à ce sujet, il est faux de dire que les gens ne peuvent en aucun cas avoir accès à ces logements lausannois puisque, s'ils exercent leur activité professionnelle principale à Lausanne mais qu'ils habitent Prilly, ils peuvent tenter leur chance.

Sur ce mode de faire, on peut également relever que d'autres communes (par exemple Echallens) réorientent régulièrement sur… la Commune de Prilly des candidats en recherche d'un appartement.

<u>Question B</u>

Quelle politique l'exécutif prilléran entend conduire en matière d'appartements subventionnés ?

<u>Réponse</u> :

La politique de l'Exécutif prilléran en matière d'appartements subventionnés ou à loyer modéré s'articulera autour des différents points suivants, qui sont encore à l'étude, soit :

- **l'aide individuelle au logement (AIL) qui sera traitée dans la réponse au postulat PO 6-2008 de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Rosset & Consorts «Sur les effets et moyens nécessaires pour créer et développer l'aide au logement dans notre commune»;**
- **l'aide personnalisée et l'aide à la pierre qui seront développées dans le cadre de nouveaux projets de construction sur les terrains communaux, tels que la parcelle de Corminjoz;**
- **la création d'appartements protégés qui répondra au postulat PO 10-2010 de Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez «Construction d'appartements protégés sur la commune de Prilly»;**
- **et enfin, l'amélioration des informations communiquées sur le site Internet de la Commune de Prilly, sous la rubrique «Location d'appartements à loyer modéré», qui sont actuellement très succinctes.**

Au vu de ce qui précède, en estimant, compte tenu des possibilités actuelles, d'une part faire tout son possible pour renseigner correctement les demandeurs prillérans d'appartements à loyer modéré, et d'autre part avoir présenté ses futures intentions en matière d'aide au logement sous diverses formes, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter sa réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Roger Saugy & Consorts «Quelles sont les réponses données aux résidents de la commune qui doivent bénéficier d'un appartement au loyer raisonnable et quelle politique notre exécutif entend conduire en matière d'appartements subventionnés».

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos respectueuses salutations. »

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic **La Secrétaire**

A. Gillièron **J. Mojonnet**

M. le Conseiller Roger SAUGY (soc) remercie la Municipalité pour sa réponse complète. Toutefois M. le Conseiller SAUGY (soc) fait une petite suggestion : si une personne a un problème de discussion au Conseil Communal, il recommande d'aller sur le site www.sonomix.ch. Dès le 12.11.2010 l'enregistrement de la séance du Conseil Communal s'y trouve, il faut au moins que ces enregistrements servent à quelque chose. Plus précisément sur les déclarations qui ont été faites. En effet il y a le côté « Calimero » de la Municipalité qui était triste de ne pas avoir de texte écrit. M. le Conseiller SAUGY (soc) félicite la Municipalité car elle a répondu à ce que M. le Conseiller a demandé. Par contre il y a un seul point sur lequel M. le Conseiller s'est mal exprimé : Il n'a jamais dit : « les » mais « des » car il se garde bien de généraliser lorsqu'il fait des remarques sur une chose qui n'a pas bien fonctionné. En effet ce n'est que 4 cas qui ont été cités qui ont eu droit à la réponse que M. le Conseiller donnait. M. le Conseiller SAUGY (soc) ne va pas dire « Je persiste et signe dans mes affirmations » puisqu'il n'a rien écrit, mais il a repris contact avec deux interlocuteurs qui certifient avoir expliqué leur situation et avoir été renvoyé à Lausanne. Cette question a permis de définir clairement qu'il n'y a plus d'appartements subventionnés à Prilly. Et il est vrai que si cela fait un tiers de siècle que la Commune n'a plus créé d'appartements subventionnés, cela a un certain nombre de conséquences, des conséquences personnelles d'une part, et des conséquences macro économique parce que l'existence d'appartements subventionnés évitent la hausse excessive de certains loyers moyens, et c'est en cela que les Communes jouent un rôle important dans le cadre du déséquilibre actuel du marché du logement. M. le Conseiller n'a pas téléphoné à toutes les villes du canton mais toutes celles qu'il a pu atteindre ont encore des appartements subventionnés puisque après un certain temps les appartements subventionnés entre dans le marché courant du logement. M. le Conseiller SAUGY (soc) se réjouit des conclusions de la Municipalité qui annonce que les deux postulats de M. le Conseiller ROSSET (soc) et de Mme la Conseillère CLIVAZ LUCHEZ (soc) vont être pris en main rapidement par la Municipalité ainsi que les autres éléments qui sont cités et vont conduire à des conclusions rapides, il l'espère, car le postulat de M. le Conseiller ROSSET (soc) date déjà de 2008. On fait remarquer avec joie que la Commune n'avait plus de dettes ou presque ; en effet si on ne crée pas, si on ne dépense pas, on risque de ne pas avoir de dettes et tout le problème et de trouver un juste équilibre entre un endettement normal et des services fournis à la population suffisants et il encourage vivement la Commune de Prilly à rattraper son retard en matière d'appartements subventionnés.

M. liYY6Y)ek-YD7GG16) k-Vssentmpavain evtraperIIn r r r a C r unicipalité q

salaires maximum, le problème c'est que l'on remet les gens à la rue, donc avec le système que la Commune de Prilly, cela permet d'échelonner ou de réadapter des loyers pendant une certaine période mais de pas mettre les gens à la porte, car c'est là le grand problème, souvent ces gens ont de la famille, des enfants qui vont à l'école à Prilly, des personnes autour d'eux qu'ils connaissent bien et M. le Municipal trouve que c'est pas très normal de leur demander de quitter les lieux. Par contre tous les gens qui bénéficient de ces appartements n'ont pas des revenus mirobolants.

Mme la Présidente Isabelle ISOZ (soc) demande si M. le Conseiller Roger SAUGY (soc) souhaite développer une résolution ? Réponse négative de M. le Conseiller SAUGY (soc). Donc ce point a été traité et sera mentionné dans le procès-verbal.

****

Interpellation de Mme la Conseillère Nicole GENET (soc) sur l'augmentation des tarifs de transports publics et le blocage horaire des abonnements seniors

Cela fait maintenant une année que l'on sait que la communauté tarifaire Mobilis va s'étendre aux régions de Vevey-Montreux, Yverdon-les-Bains et Nyon, afin d'appliquer des barèmes tarifaires harmonisés dans la majorité du canton. Ce projet entrera en vigueur le 13 décembre 2010 et pose d'ores et déjà deux problèmes :

Une augmentation moyenne des tarifs des t-l de près de 5 % (le billet passant à Fr.3.- alors qu'il est actuellement à Fr. 2.60 à Lausanne et Fr. 2.- à Yverdon), nécessaire est-il dit pour une harmonisation des prix pour toute la nouvelle zone Mobilis. En effet, pour les zones 11 et 12 (Grand Lausanne) le tarif senior passe de Fr. 540.- à Fr. 590.- (+9.25%) et le tarif adulte à Fr. 660.- ce qui ferait une augmentation de Fr. 18.8% pour un senior qui opterait pour un abonnement non limité. Alors que l'on peut estimer qu'il y aura une augmentation importante des usagers, qui devrait, à terme, compenser les coûts.

Un autre changement nous paraît inacceptable, annoncé fin novembre pour mi-décembre : les abonnements pour les retraité-e-s ne permettront plus de déplacement avant 9h du matin. Les seniors perdent ainsi l'accès aux transports publics pour environ 3 heures sur les 18 heures de service des bus, sans que cela soit accompagné d'une réduction tarifaire proportionnelle. Et cette modification n'est quasiment pas apparue dans les annonces de la communauté tarifaire vaudoise, et encore moins dans les comptes-rendus de presse. Il faut dire qu'elle ne constitue ni une baisse de prix, ni une amélioration des prestations…
L'argument présenté pour cette modification est qu'il y a actuellement trop d'usager/ère-s durant les heures de pointe du matin et qu'il faut donc inciter les personnes qui ne sont plus obligées de voyager à ces heures de prendre le bus ou le train plus tard ! Il est difficile d'imaginer une mesure aussi discriminatoire pour nos aîné-e-s !

C'est oublier que beaucoup de retraité-e-s gardent des occupations souvent bénévoles, tant au niveau de leur famille, d'associations ou autres, la plupart du temps non ou peu rémunérées, et qui peuvent commencer tôt le matin. Leur collaboration est demandée, attendue, appréciée et la limitation des horaires des abonnements ne changera rien à cet état de fait, si ce n'est pour les décourager. Elle contribuera aussi à paupériser davantage une partie de la population ayant déjà, souvent, des difficultés à boucler ses fins de mois.

En conséquence, les signataires de cette interpellation, soutenant la pétition lancée par AVIVO, posent à la Municipalité les questions suivantes, qui reprennent en partie celles posées à Lausanne et à Renens par le biais d'une interpellation urgente déposée par les partis de gauche :

- **La Municipalité de Prilly a-t-elle, par le biais de ses représentants aux t-l, été consultée sur cette limitation d'horaire pour les seniors ? Le cas échéant quelle a été sa position ?**

- **Est-ce qu'une évaluation a été faite pour peser les intérêts entre :**
  - **Le besoin de désengorger l'ensemble du réseau des transports publics Mobilis de 06h à 09h.**
  - **L'utilité des transports publics par les seniors durant ces heures**
  - **L'effet de la mesure prise (rabais de Fr. 3.- pour un abonnement mensuel à la condition de se limiter aux transports après 9h.)**
- **Est-ce que la Municipalité estime que le public a été informé de manière adéquate et en temps utile de ce changement ? Sinon, pourquoi n'y a-t-elle pas remédié ?**
- **La Municipalité, et plus précisément M. le Syndic, prévoit-elle à très court terme prendre position contre cette mesure antisociale et discriminatoire et de se joindre à d'autres communes pour faire abolir cette clause restrictive ?**
- **De manière plus générale, quelles actions peuvent être envisagées par la commune, en accord avec d'autres communes, pour lutter contre la hausse des tarifs des transports publics.**

Les signataires demandent plus spécialement à notre Syndic, M. Alain Gillièron, de s'impliquer personnellement pour défendre notre interpellation, en tant que représentant de la Municipalité.

Prilly, le 30 novembre 2011

****

Postulat no 11-2010 de Mme la Conseillère Isabelle APARICIO (pop)
« Pour des logements subventionnés à Prilly »

En ces périodes de pénurie de logements, les rares appartements disponibles sont devenus de plus en plus onéreux. Il faut avoir revenu confortable pour accéder au logement, sans que cela ne grève notre budget, dépassant parfois largement le pourcentage acceptable.

En effet, la hausse des loyers et des prix de l'immobilier exerce une pression sociale, excluant de plus en plus les bas revenus, les jeunes (étudiants, jeunes ménages), les personnes âgées (qui restent dans de grands logements faute d'en trouver de plus petits à des prix abordables).

Des habitants de Prilly m'ont approchée pour me faire par de leurs difficultés, c'est aussi la raison pour laquelle nous avons décidé, en complément au postulat P6-2008 de M. Jean-Pierre Rosset « Créer et développer l'aide au logement dans notre commune » et suite à la réponse à l'interpellation de M. Roger Saugy et consorts du 8 novembre de déposer ce postulat. Car à Prilly, il n'existe plus de logements subventionnés, et l'on nous conseille de nous adresser au service du logement de Lausanne. Toute aide passe par le Revenu d'Insertion.

Si bien, comme indiqué dans la réponse municipale, un certain nombre d'appartements à loyer modéré existent et des appartements protégés vont voir le jour suite au postulat de Mme la conseillère Patricia Clivaz Luchez et que l'aide individuelle au logement va faire l'objet d'un préavis en 2011, nous ne décelons pas le projet de doter Prilly d'appartements subventionnés, malgré le fait que l'aide à la pierre soit mentionnée.

Or la Loi vaudoise sur le logement de 1975 prévoit diverses aides publiques pour faciliter l'accès au logement à des populations aux revenus modestes et favoriser l'acquisition de logements. Son but est clairement exposé à son article 1 :

« La loi a pour but de promouvoir une politique du logement qui mette à la disposition de la population des habitations adaptées à ses besoins et de favoriser un équilibre démographique satisfaisant des diverses régions du canton. ».

et son article 2, al.1 *« Les autorités communales suivent en permanence l'évolution du problème du logement sur leur territoire et déterminent en tout temps les besoins non couverts pour les diverses catégories de logements. Elles prennent en temps opportun les mesures de prévention et d'exécution nécessaires pour maintenir ou créer un équilibre satisfaisant entre l'offre et la demande, notamment par l'acquisition, la cession et la mise à disposition de terrains à bâtir, des suggestions aux sociétés et particuliers pour la construction de logements répondant aux besoins, des facilités financières appropriées, telles que prêt, garantie ou cautionnement en faveur de constructeurs de logements à loyers modérés, prise en charge d'une part de l'intérêt. »*

La loi vaudoise institue clairement ces compétences communales qui devraient, de manière résumée, s'inscrire dans des « politiques communales du logement ».

Car pour la construction de logements subventionnés, tout se joue en amont. C'est lors de l'élaboration d'un plan de quartier, qu'il faut encourager et encadrer les propriétaires à faire leur demande au canton, car celui-ci met des aides à disposition des communes et des propriétaires, telles que ci-dessous :

Logements subventionnés - aide à la pierre

Les mesures prévues par la loi prennent les formes suivantes:

- **L'aide financière consiste à accorder au propriétaire une subvention annuelle fixe sur une durée de 15 ans.**
- **Par l'attribution d'une aide, l'État entend favoriser la construction de nouveaux logements à loyers modérés, destinés principalement aux familles.**
- **L'aide cantonale a comme effet de diminuer la charge locative de 10% au maximum; elle peut dans des circonstances particulières être portée à 15% au plus; une participation égale est en règle générale demandée à la commune.**
- **Cette prestation est, en règle générale, accompagnée d'un cautionnement accordé par la commune, exceptionnellement de manière solidaire avec le Canton. Un tel cautionnement permet l'obtention d'hypothèques aux conditions du premier rang jusqu'à concurrence de 90% du coût total de l'opération.**

Cette formule de subventionnement consiste, par l'attribution de subventions à fonds perdu, à abaisser les charges locatives des immeubles (art. 28 de la LL).

D'autres communes de la région se sont dotées de structures, tels des offices du logement. Quelques chiffres, Renens possède 117 logements subventionnés, soit 0.81 % du parc immobilier, Morges 2,46 %, Yverdon 2,76 %, Bussigny 3.36 % et Lausanne dépasse les 10 %.

Les postulants demandent à la municipalité de mettre tout en œuvre pour agir sur le front du logement à l'avenir, comme dans les projets de quartier, tels que Corminjoz, Malley, ex-parcelle Bobst pour créer une politique proactive qui manque à notre commune dans ce domaine important pour notre population.

Nous remercions notre conseil d'accepter ce postulat et de le renvoyer à la municipalité.
Isabelle Aparicio et consorts
Prilly, le 2 décembre 2010

M. le Syndic Alain GILLIERON (rad) répond que tout en ne sachant pas jusqu'où la Municipalité suivra le développement de la postulante dans la future réponse. M. le Syndic propose pour épargner au Conseil une commission supplémentaire sur un sujet qui a été déjà beaucoup discuté, c'est de

renvoyer ce postulat à la Municipalité et elle répondra en bloc avec le postulat de M. le Conseiller ROSSET (soc).

C'est avec 3 avis contraire et quelques absentions que ce postulat est transmis à la municipalité pour études et rapport.

****

Postulat no 12-2010 de Mme la Conseillère Isabelle APARICIO demandant l'étude de l'ouverture d'un
« Local de partage et convivialité à Prilly-Centre »

Par sa situation, le centre commercial de Prilly est un des points centraux de la commune où la population vient faire ses achats. Elle se donne rendez-vous pour y boire un café, elle peut aussi y faire des rencontres.

Pour les personnes âgées, c'est un endroit où l'accès est facile et qui devient un lieu important dans leur quotidien qui casse un peu leur sentiment de solitude et leur donne un point de repère.

Pour les jeunes, les écolières et écoliers, c'est aussi un lieu où l'on se retrouve, de par sa situation, à proximité des collèges. Il est le lien entre le haut, le centre et le bas de la commune.

Pour le moment, ces jeunes déambulent, s'ennuient et parfois dérangent, ils sont livrés à eux-mêmes. Cela entraîne chez les adultes un regard négatif et crée, chez certains, un sentiment d'insécurité que n'importe quel système de vidéo-surveillance ne saurait résoudre, bien qu'il y ait aussi des sécuritas.

C'est l'éducation transmise par les parents qui est remise en question, mais pas celle de notre société : quelle image donnons-nous à nos enfants et quelle place ont-ils dans la société ? Je n'ai pas de réponse … Par contre, quand je regarde un documentaire sur différentes tribus que l'on dit « sauvages », les jeunes ont une fonction d'apprentissage au sein de la communauté, leur rôle est important, car ils sont leur futur gardien des traditions et du bon fonctionnement de celle-ci.

Quand je vais faire mes courses au centre commercial, que je vois tous ces locaux vides, je regrette la vente à la COOP, à un prix plus bas, sans avoir gardé un usufruit dans ce complexe.

Je me dis surtout qu'un endroit pourrait être créé pour que les jeunes et les adultes se rencontrent, toutes générations confondues pour y développer diverses activités et échanges, aussi ludiques. Se retrouver autour d'un back-gammon, d'une partie de cartes ou d'échecs, d'un thé froid et partager nos expériences.

Je propose que la réflexion et la mise en place d'une telle structure soit faite par un groupe de jeunes intéressés, accompagnés dans leur réflexion par nos travailleurs sociaux de proximité. Cela permettrait aux jeunes de s'investir dans un projet, d'apprendre à être responsables, à trouver des solutions face aux problèmes qui pourraient surgir. Cet endroit pourrait être un lieu pour des adultes en formation.

Pour tous, ce pourrait être un endroit de partage, de rencontres, d'échanges, de découvertes d'autres horizons, de par la diversité générationnelle et culturelle. Ceci pourrait être mis sur pied en collaboration avec d'autres associations et par exemple, avec « Quartiers solidaires ».

Par ce postulat, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité, soit de louer des locaux dans le complexe Prilly-Centre ou d'en mettre à disposition au centre de Prilly, comme par exemple dans le nouveau Château où nous avait-on promis, « des locaux serait disponibles pour les associations prilliéranes ».

Stéphane BIRRER (rad) revient sur le budget mais pas sur le fond, à la page 80 concernant les loyers imputés, donc l'impact n'est pas fondamental puisque les loyers imputés sont retrouvés de l'autre côté, mais il constate que pour la Police ce qui a été mis au budget 2011 est identique au budget 2010 qui est encore identique aux comptes 2009. Hors il semble que de magnifiques travaux ont été réalisés dans le bâtiment du Tilleul qui a fondamentalement changé l'emplacement de la Police et probablement les mètres carrés. M. le Conseiller BIRRER (rad) est étonné, car il a toujours cru que les loyers imputés étaient dépendants de la place à disposition des différents services, évidemment le type et la qualité de ces bâtiments, donc aucun changement dans le budget 2011 et il aimerait avoir quelques explications d'une manière générale sur comment sont calculés ces loyers imputés et d'avoir une explication sur ce cas particulier. Naturellement s'agissant d'une démarche d'analyse un peu complexe, M. le Conseiller attendra le prochain conseil pour avoir une réponse écrite afin que tous les conseillers en profitent.

Nicole GENET (soc) désire juste donner une précision par rapport à ce qu'elle a dit avant sur les tarifs. Mme la Conseillère a oublié de dire qu'elle a déposé une pétition de l'AVIVO sur la table au fond de la salle pour les personnes qui voudraient bien la signer.

Christian BURDET (soc) pose une question sur le chemin de la Grand-Vigne 11, sur les loyers, quel est le régime des loyers à cette adresse. M. le syndic a donné une partie de la réponse mais sa question porte sur la vétusté de ce bâtiment. Il y a 3 ans dans cette même salle, il a été dit qu'au niveau du patrimoine c'était le bâtiment le plus vétuste de la commune ; M. le Conseiller BURDET (soc) demande si des travaux pour ce bâtiment ont été prévus.

Gaston SOLLIARD (soc) fait une suggestion au Conseil : en effet en juillet 2011 la commune de Lausanne va recevoir 20'000 gymnastes, Prilly en accueille 1'000, on sait que « Prilly a tout pour plaire », tout le monde le dit et est aussi bien illuminée et aussi bien fleurie, quoi qu'en haut de l'Avenue du Vieux Collège il y a une armoirie et cette armoirie est vraiment moche, il suggère donc à la Commune, de faire un bel emblème de la Fleur de Lys.

Philippe CRETEGNY (lib) aimerait remercier, après cette semaine spéciale avec une neige très abondante, les services des travaux et tout particulièrement toutes les personnes de la voirie qui pendant toute cette semaine se sont dévouées pratiquement jours et nuits pour dégager, ouvrir et déblayer les routes, les chemins et les trottoirs.

Interventions de fin de séance :
M. le Conseiller municipal Michel PELLEGRINELLI (soc) :

- remercie M. le Conseiller CRETEGNY (lib) pour ses remerciements et transmettra aux employés de la voirie.
- répond à M. le Conseiller SOLLIARD (soc) concernant Gymnastrada pour juillet 2011 et l'emblème de la Fleur de Lys en haut du Vieux-Collège. Il a eu été plus joli les années précédentes, là il faut avouer que cette année il n'y pas été réussi et que l'an prochain il sera plus représentatif de l'emblème de la Fleur de Lys et il fera en sorte que le panneau offert soit mis en évidence.

M. le Conseiller municipal Pierre-Alain LUY (rad) répond à M. le conseiller BURDET (soc) en disant qu'il a tout à fait raison, ce bâtiment est en effet dans un état de vétusté très avancée mais la Municipalité a donné des études à faire auprès de différents architectes et dans le courant 2011 des travaux lourds seront entrepris pour ce bâtiment.

M. le Syndic Alain GILLIERON (rad) répond à :
M. le Conseiller ROTA en lui disant qu'il y a une diversité en matière d'éducateurs masculins et féminins et la partie féminine a décidé d'aussi mettre l'accent sur l'occupation des filles en matières sportives notamment.

M. le Conseiller municipal Michel PELLEGRINELLI (soc) avait promis d'informer sur le bug des naturalisations dans les communications municipales, alors effectivement M. SELIMAJ ainsi que sa famille a été auditionné par la Commission de naturalisation le 24.08.2010, donc son nom et le nom de sa famille doit bien figurer dans la liste des naturalisations ordinaires et non facilitées.

- **M. le Syndic Alain GILLIERON (rad) désire dire, avant que les hostilités 2011 commencent, que la Municipalité trouve que l'année 2010 a été pleine de satisfactions, le dialogue et la collaboration ont été très appréciés ainsi que le travail fait entre le législatif et l'exécutif et il ose croire que même si quelques anathèmes vont être échangés au travers de certains flyers politiques et électoraux, la bonne entente qui règne dans ce Conseil perdurera pour le travail législatif. La Municipalité souhaite à tous un très Joyeux Noël et tout ce qu'il faut pour l'espérance pour l'année à venir.**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente ISOZ (rad) lève la séance, souhaite de bonnes fêtes de fin d'années à tous et invite les membres du conseil ainsi que la Municipalité à partager un petit apéro. La séance est levée à 22h45.